



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2021 A 18H30.

Présents : Mme Hélène LE GOFF, M. Robert CHAPLAIS, Mme Claude GOTIAUX, M. Daniel LOUVEL, Mme Marie-Anne MASSELINE, Mme Maria HUET, M. Joseph GENDRY, Mme Anne GESRET, M. Brahim DRIF, M. Christophe LECLERC, Mme Elodie AUGEREAU, M. Didier LEVEAU, M. Thierry DUPONT, Mme Martine PUGEAUD, M. Jean-Philippe MERGAUX et Mme Sophie ETIENNE.

Pouvoirs :

M. Jean-Pierre LANGLAIS donne pouvoir à M. Daniel LOUVEL
Mme Anita ALLAIRE donne pouvoir à Mme Claude GOTIAUX

Absents : M. Jean-Pierre LANGLAIS, M. Emmanuel DURAND, Mme Maryline HUBLIER, Mme Patricia RIQUOIS, M. Kévin FLORET, Mme Anita ALLAIRE et Mme Samantha FILLOCQUE

Ordre du jour :

- Installation d'un nouveau conseiller municipal
- Départ en retraite de M. Pascal PICHON
- Délibération entreprise retenue pour le marché de création d'un parking à l'école maternelle
- Convention adhésion au service médecine du CDG
- Délibération contrat groupe d'assurance des risques statutaires
- Délibération créances irrécouvrables
- Délibération remboursement location tables et chaises de M. CORREA
- Questions diverses

1) Installation d'un nouveau conseiller

Vu la lettre de démission de M. Julien FALIPH, conseiller municipal en date du 23 août 2021.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, prend acte de l'installation de M. DRIF Brahim en qualité de nouveau conseiller municipal.

2) Départ en retraite de M. PICHON Pascal

Lors d'un départ en retraite d'un agent à temps complet, la commune lui octroie un bon d'achat.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de donner un bon d'achat à M. PICHON Pascal à l'occasion de son départ en retraite.

3) Attribution du marché pour la création d'un parking à l'école maternelle

Après avoir entendu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve la procédure adaptée du marché ;

Approuve l'attribution du marché à l'entreprise EUROVIA ;
Approuve le coût total des travaux à 282 661,80€ HT ;
Autorise Madame la Maire ou un adjoint à signer le marché de travaux, au nom et pour le compte de la commune.

4) Convention d'adhésion au service médecine du CDG

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :
D'autoriser madame la Maire à signer la convention à intervenir avec le centre de gestion de l'Eure
D'autoriser madame la Maire à procéder à toutes formalités afférentes

5) Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire de CDG de l'Eure

Considérant la nécessité de conclure un contrat d'assurance statutaire ;
Considérant que le contrat doit être soumis au code de la commande publique ;
Le conseil municipal après en avoir délibéré,
Décide d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2022 au contrat d'assurance groupe (2022-2025) et jusqu'au 31 décembre 2025.
Et à cette fin,
Autorise madame la Maire à signer les documents contractuels,
Prend acte que la collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de six mois.

6) Créances irrécouvrables

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte l'admission en non-valeur des créances transmises par la Trésorerie d'Evreux concernant 3 personnes.

7) Remboursement location tables et chaises à M. CORREA

M. CORREA Paul avait réservé des tables et chaises pour une communion le 03 et 04 août 2021 et a annulé sa réservation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide le remboursement de 77.10€ à M. Paul CORREA.